

2018_CT2_144

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Bilan 2017 des actions réalisées au titre de l'Habitat

Le 15 mai 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 mai 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à GACHON Loïc – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BENKACI Moussa donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESSA Brigitte donne pouvoir à BOUDON Jacques – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FREGEAC Olivier donne pouvoir à BARRET Guy – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à MALAUZAT Irène – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RENAUDIN Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – SUSINI Jules donne pouvoir à MERCIER Arnaud – TERME Françoise donne pouvoir à de SAINTO Philippe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BACHI Abbassia

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BOULAN Michel – BURLE Christian – GALLESE Alexandre – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TALASSINOS Luc

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et Politique de la Ville Habitat

■ Séance du 15 mai 2018

04_1_01

■ Bilan 2017 des actions réalisées au titre de l'Habitat

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Au titre de sa compétence « Habitat », le Territoire du Pays d'Aix a soutenu plusieurs projets en 2017 afin de favoriser le développement d'une offre locative sociale et la réhabilitation de logements dans le parc de logements sociaux publics et privés.

Les actions ayant bénéficié d'un soutien du Territoire du Pays d'Aix visent essentiellement des aides financières à destination :

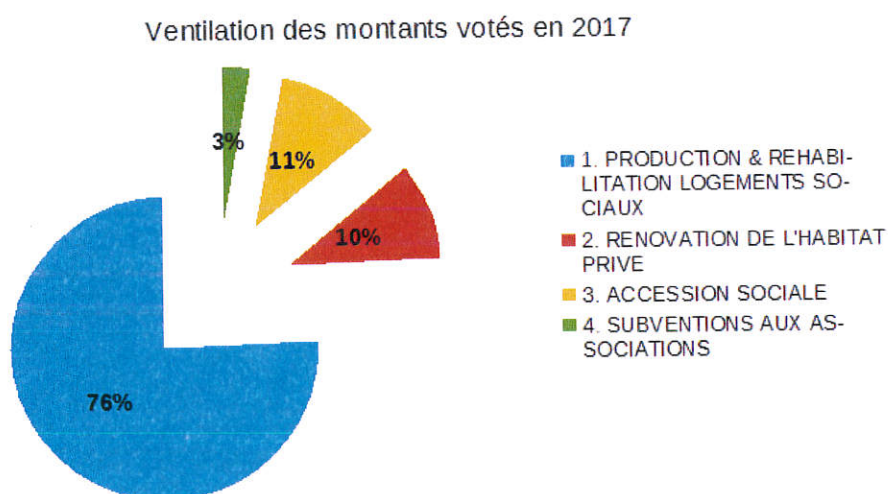
- D'organismes de logements sociaux pour des opérations de production ;
- De particuliers pour encourager des propriétaires privés à réhabiliter et/ou adapter leurs logements et s'inscrire, pour certains, dans une démarche locative à loyers maîtrisés, notamment après vacance du logement et/ou sortie d'insalubrité ; ou pour favoriser l'accession de primo accédants répondant aux critères d'éligibilité du Prêt à taux zéro « PTZ + ».

Les chiffres clés de l'année 2017

- ✓ 1 091 logements sociaux agréés dans le cadre de la Délégation des Aides à la Pierre
 - dont 569 logements sociaux financés par le Pays d'Aix en 2017 (constructions neuves) pour un montant de près de 5.8 millions d'euros.
- ✓ 569 logements sociaux financés (constructions neuves) pour un montant de près de 5.8 millions d'euros
- ✓ Plus de 200 000 euros accordés au titre du surcoût foncier.
- ✓ 181 propriétaires occupants et bailleurs aidés dans la rénovation de leurs logements, pour un montant de près de 450 000 euros.

- ✓ 273 ménages ayant accédé à la propriété avec l'aide du Pays d'Aix pour un montant de 842 000 euros.
- ✓ Plus de 280 000 euros mobilisés pour le suivi animation du Programme d'Intérêt Général « Mieux habiter, Mieux Louer ».
- ✓ 53 façades rénovées avec une participation financière du Pays d'Aix de plus de 62 500€.
- ✓ Plus de 228 000 euros de subventions aux associations.
- ✓ 15 logements réalisés en Accession Sociale ayant bénéficié d'une aide du Pays d'Aix d'un montant de 150 000 euros.

Ainsi, en 2017, l'engagement financier du Pays d'Aix (correspondant aux délibérations prises durant l'année) en faveur des actions Habitat s'est élevé à plus de 7,6 millions d'euros.



Toutes les aides du Territoire sont déclinées dans les documents annexés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat et Politique de la Ville du 19 avril 2018.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Il est pris acte du bilan 2017 des actions mises en œuvre par le Territoire du Pays d'Aix au titre de sa compétence Habitat.



2017

BILAN DES ACTIONS HABITAT

Territoire du Pays d'Aix

PRODUCTION
LOGEMENTS
SOCIAUX

AMELIORATION DU
PARC IMMOBILIER
BÂTI

ACCESSION
SOCIALE

INGENIERIE

SUBVENTIONS

DIRECTION DE
L'HABITAT

Pays d'Aix

[direction.habitat.paysdaix@
ampmetropole.fr](mailto:direction.habitat.paysdaix@ampmetropole.fr)

Au titre de sa compétence « Habitat », le Territoire du Pays d'Aix a soutenu plusieurs projets en 2017 afin de favoriser le développement d'une offre locative sociale et la réhabilitation de logements dans le parc de logements sociaux publics et privés.

Les actions ayant bénéficié d'un soutien du Territoire du Pays d'Aix visent essentiellement des aides financières à destination :

- D'organismes de logements sociaux pour des opérations de production ;
- De particuliers pour encourager des propriétaires occupants et/ou bailleurs à réhabiliter ou adapter leurs logements et s'inscrire, pour certains, dans une démarche locative à loyers maîtrisés, notamment après vacance du logement et/ou sortie d'insalubrité ; ou pour favoriser l'accèsion de primo accédants répondant aux critères d'éligibilité du Prêt à taux zéro « PTZ + ».

Les chiffres clés de l'année

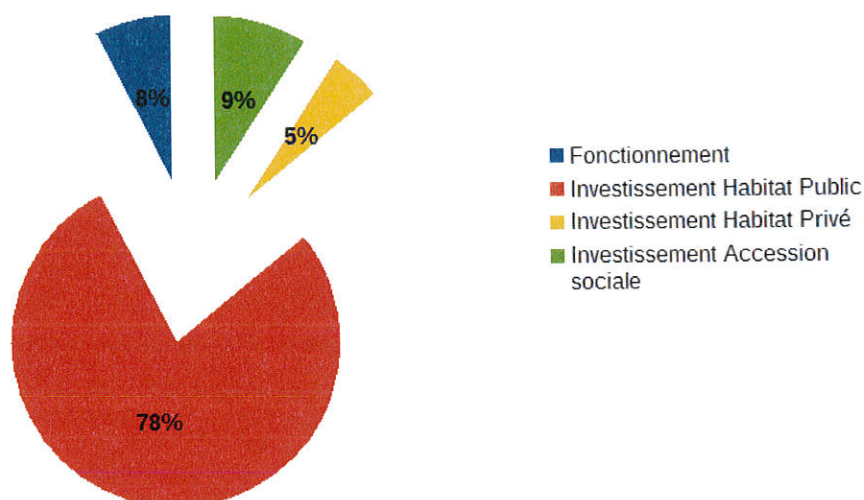
- **1 091 logements sociaux agréés** dans le cadre de la Délégation des Aides à la Pierre
 - dont 569 logements sociaux financés par le Pays d'Aix en 2017 (constructions neuves) pour un montant de près de 5.8 millions d'euros
- Plus de 200 000 euros accordés au titre du surcoût foncier
- **181 propriétaires occupants et bailleurs** aidés dans la rénovation de leurs logements, pour un montant de près de 450 000 euros
- **273 ménages ayant accédé à la propriété** avec l'aide du Pays d'Aix pour un montant de 842 000 euros
- Plus de 280 000 euros mobilisés pour le suivi animation du Programme d'Intérêt Général « Mieux habiter, Mieux Louer »
- 53 façades rénovées avec une participation financière du Pays d'Aix de plus de 62 500€
- Plus de 228 000 euros de subventions aux associations
- 15 logements réalisés en Accession Sociale ayant bénéficié d'une aide du Pays d'Aix d'un montant de 150 000 euros

Le budget 2017 des actions « Habitat »

11 313 202 euros de budget (83 % consommés)

- Fonctionnement (BP + BS) : 731 063€ (71 % consommés)
- Investissement (BP + BS) : 10 867 000€ (82 % consommés)
 - dont Habitat Public : 7 590 487€ (84 % consommés)
 - dont Habitat Privé : 479 892€ (75% consommés)
 - dont Aide à l'accèsion sociale : 900 000€ (88 % consommés)

Ventilation du Budget Habitat 2017



1. PRODUCTION ET RÉHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

■ Délégation des aides à la pierre

La Métropole Aix-Marseille-Provence est devenue délégataire des aides à la pierre (DAP) en 2017 (convention de délégation des aides à la pierre 2017-2022 avec l'État approuvée par la délibération DEVT 008-1843/17/CM du Conseil de Métropole du 30 mars 2017).

Dans ce cadre, les Territoires constituent le point d'entrée de la programmation annuelle des logements locatifs sociaux. Ils organisent ainsi la validation politique des opérations en lien avec les communes : examen de l'opportunité de l'opération, localisation, composition répartition par produit (PLUS, PLAI ou PLS), typologie (T1, T2, T3, T4) ...

Après analyse et accord pour instruction du territoire, les dossiers sont transmis à la coordination métropolitaine qui assure le suivi des objectifs métropolitains et de l'enveloppe budgétaire ainsi que l'interface avec les services instructeurs de l'Etat (DDTM).

Ainsi, en 2017, dans le cadre de la programmation 2017 des aides à la pierre, le Pays d'Aix a pré-instruit 36 opérations représentant 1 091 logements sociaux qui ont été agréés et financés.

Dans le détail, les 1 091 logements locatifs sociaux agréés se répartissent de la manière suivante :

- 248 PLAI familiaux
- 361 PLUS familiaux
- 482 PLS dont :

- 186 logements familiaux
- 296 logements étudiants

Ainsi, 73% des logements sont des logements familiaux. Les logements étudiants représentent 27% du total des agréments, et 61% des agréments PLS.

En 2017, 8 logements sont programmés en acquisition / amélioration (2 PLAI et 6 PLUS) : il s'agit de 2 opérations situées à Peyrolles-en-Provence et à Pertuis.

Pour ces 36 opérations, l'engagement financier de l'État s'élève à 2 301 600 euros : 2 234 400 euros pour la construction neuve (subvention PLAI) et 67 200 euros dans le cadre de l'acquisition-amélioration (subvention PLUS et PLAI).

Concernant les aides propres au Pays d'Aix, l'engagement financier s'élèverait à 8 234 151 euros:

- 8 036 270 euros au titre de la construction neuve / VEFA
- 197 880 euros de primes Acquisition-Amélioration

Ces subventions ont été, pour partie, instruites et validées en Conseil de Territoire sur l'année 2017 et sont donc comprises dans les 5.8 millions d'euros annoncés ci-après.

▪ Aides spécifiques du territoire en faveur du logement social

Dès 2002, la CPA s'est engagée en faveur de l'habitat social en apportant un soutien financier aux opérations de production de logements locatifs sociaux.

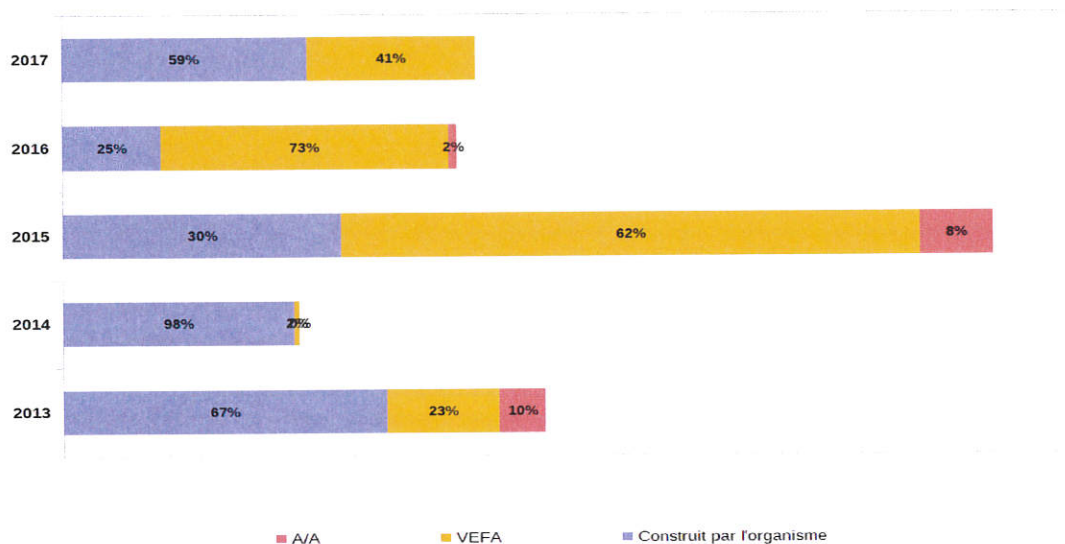
En 2017, le Territoire du Pays d'Aix a validé l'octroi de près de 5.8 millions d'euros pour la production de 569 logements sociaux, soit en moyenne 10 176 euros par logement.

L'ensemble de ces logements seront produits en construction neuve, dont 232 en VEFA, soit 41 % de la production.

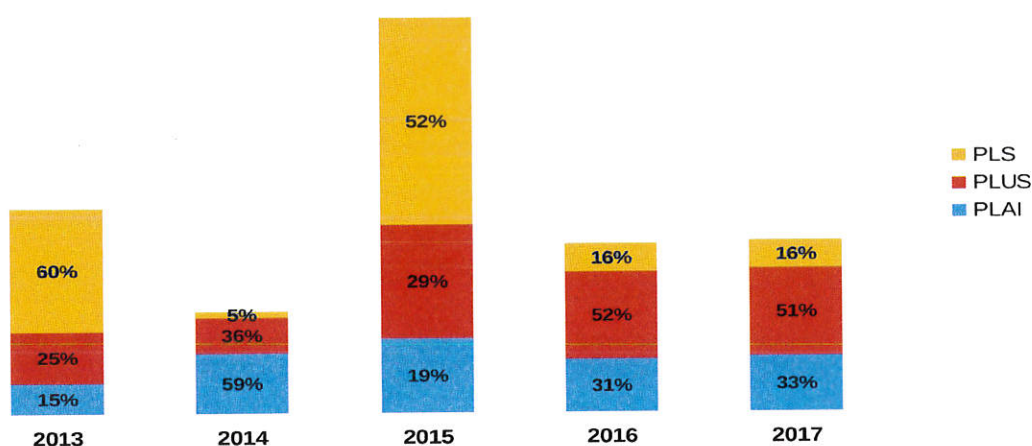
Il est à noter, que cette année aucun dossier de réhabilitation ni d'acquisition / amélioration n'ont été déposés sur le territoire, contrairement aux années précédentes.

La majorité des logements financés sont de type PLUS, soit 51 %. Les PLAI représentant 33% et les PLS 16 %.

Origine des logements



Type de financement



■ Surcoût foncier

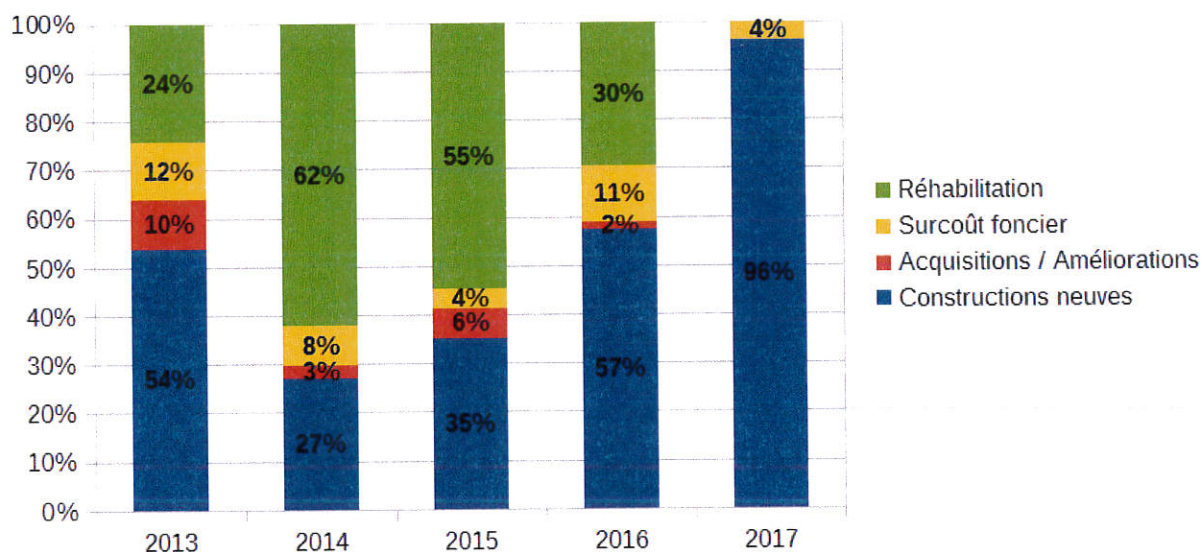
Compte tenu des prix du foncier dans le Pays d'Aix, la CPA a souhaité intervenir dans le cadre de la surcharge foncière lors des opérations de logements sociaux, aussi bien pour les constructions neuves que pour les acquisitions / améliorations. Le taux de subvention dépend du niveau de contrainte des opérations. 3 projets ont obtenu une aide au titre du surcoût foncier, soit un montant accordé de 209 052€.

■ Garanties d'emprunt

La Métropole se positionne en tant que co-garant sur les opérations de constructions neuves, d'acquisition/amélioration ou de réhabilitation. Elle vient en complément de la commune, voire du Conseil Général, et permet aux organismes HLM d'accéder à des conditions financières moins onéreuses. Le droit de réservation lié à cette garantie est fixée à 20% pour les opérations de constructions neuves ou d'acquisitions / améliorations, et à 10% pour les opérations de réhabilitations.

En 2017, le montant de l'emprunt garanti s'élève à 25 051 045 euros, soit 1 334 logements concernés. En contrepartie, la Métropole dispose de 111 logements réservés qu'elle met à disposition du pays d'Aix et notamment des communes.

2017 : Répartition des aides "Parc Public" du Pays d'Aix (hors DAP)



2. RÉNOVATION DE L'HABITAT PRIVÉ

■ Aide aux travaux de réhabilitation

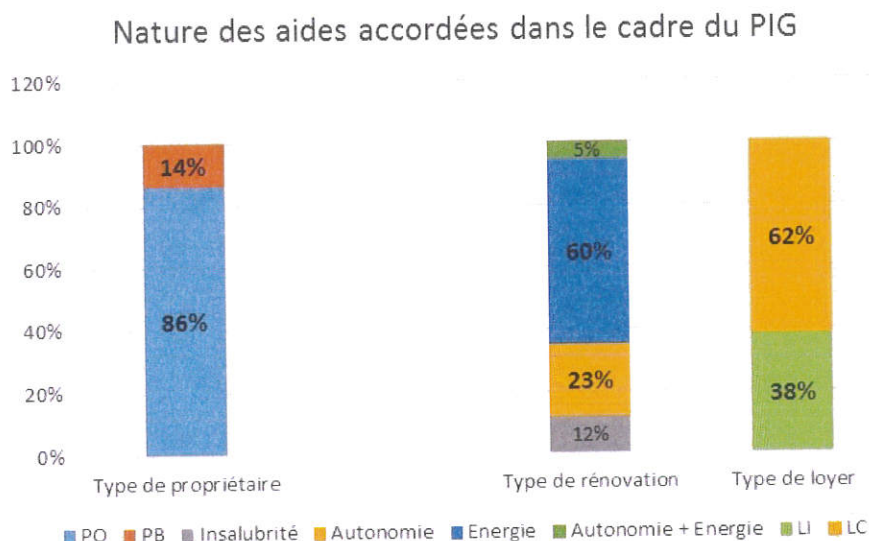
– Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux Habiter, Mieux Louer » 2016/2019

Le Territoire du Pays d'Aix apporte un soutien financier, en complément des aides de l'ANAH, aux propriétaires occupants et bailleurs dans la réalisation de leurs travaux. Au côté de l'État, le Pays d'Aix intervient ainsi dans l'objectif de compléter l'offre sociale du parc public mais aussi de lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé, la précarité énergétique des logements et les situations d'insalubrité.

Depuis 2016, le Pays d'Aix a lancé, pour 3 ans, un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux Habiter, Mieux Louer » sur l'ensemble de son territoire. Ce nouveau programme associe notamment comme partenaires, l'Anah, la Région PACA, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil Départemental du Vaucluse et 6 communes présentant des potentiels d'habitat indigne ou très dégradé, inscrites comme secteurs renforcés : les centres anciens d'Aix-en-Provence, Gardanne, Lambesc, Pertuis, Peyrolles-en-Provence et Trets (convention de programme triennale adoptée lors du Bureau Communautaire du 17 décembre 2015, délibération n°2015_B708).

En 2017, 154 logements ont été instruits et ont obtenus une aide dans le cadre de ce dispositif, pour un montant de près de 397 649€ du Pays d'Aix, soit en moyenne 2 582 euros par logement.

Les dossiers concernent en majorité des propriétaires occupants (85%), des travaux de nature énergétique (60%) et concernant l'autonomie (23%). 62% des loyers conventionnés sont des loyers « sociaux ».



L'animation de ce dispositif est confiée équipes opérationnelles de CitéMétairie et des Compagnons Bâtitisseurs Provence, pour le lot Auto Réhabilitation Accompagnée. Le montant Ingénierie 2017 s'élève à 280 058 euros.

– Secteur non programmé et Opah de Pertuis

En 2017, 27 logements ont également fait l'objet d'aide à la rénovation en secteur non programmé (hors PIG) et dans le cadre de l'Opah de Pertuis (terminée depuis juin 2015) pour un montant de 51 883€ (régularisation de dossiers).

– Assainissement non collectif

Depuis 2014, (délibération n° 2014_A114), le Pays d'Aix intervient également en faveur des propriétaires occupants modestes ou très modestes qui réalisent des travaux sous injonction de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif et donnant lieu à un financement de l'Agence de l'Eau.

En 2017, 11 propriétaires ont obtenu une aide pour un montant total de 19 300€.

▪ **Dispositif de mobilisation du parc privé : gestion locative personnalisée et accompagnement des ménages**

L'opération « Propriétaire Pays d'Aix Solidaire » - PAS, conduite par l'ALPA, qui vise à sécuriser et inciter les propriétaires de logements vacants à réhabiliter si besoin leur logements et à les louer dans des conditions de loyer maîtrisé, est déployée sur le territoire du Pays d'Aix depuis 2013. Une convention d'objectifs a été signée pour cinq ans, l'action porte sur 20 ménages par an.

Le montant de la subvention 2017 s'élève à 194 015€.

▪ **Opérations façades**

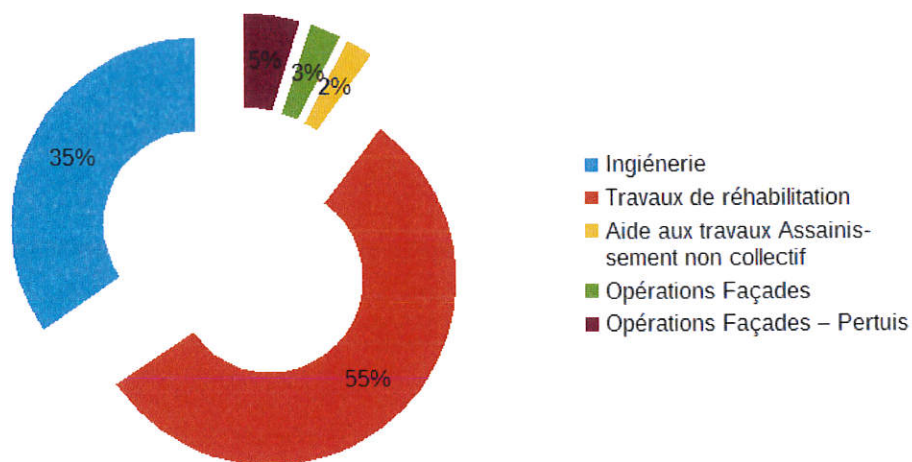
Depuis 2002, le Pays d'Aix vient en appui des opérations façades mise en œuvre par les communes en vue de préserver et mettre en valeur leurs centres anciens. La commune fait l'avance aux particuliers et le Pays d'Aix rembourse le quart de la subvention communale à la commune.

En 2017, 34 façades sur 5 communes ont été rénovées avec une participation financière du Pays d'Aix de plus de 22 882€.

– Opérations façades de la Ville de Pertuis

Dans le cadre des opérations façades de la Ville de Pertuis (transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au titre de sa compétence Politique de la Ville - délibération du Conseil communautaire N°2003_A156 du 25 juillet 2003), 19 façades ont été rénovées en 2017 avec l'aide du Pays d'Aix pour un montant total de 39 662€.

Répartition des aides RÉNOVATION DE L'HABITAT PRIVE

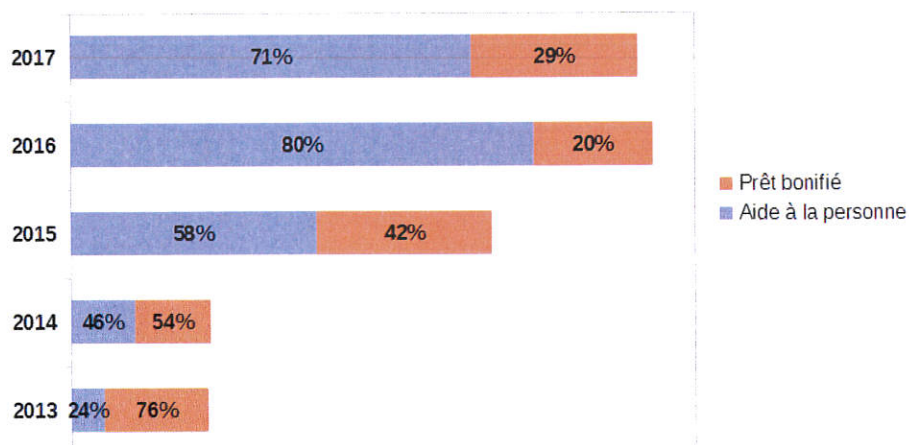


3. ACCESSION SOCIALE

■ Aide à la personne

Le Territoire du Pays d'Aix a fait de l'accèsion à coût maîtrisé un enjeu majeur dans le souci de permettre au plus grand nombre, notamment des jeunes actifs, d'acheter un logement à prix abordable.

Type d'aides accordées

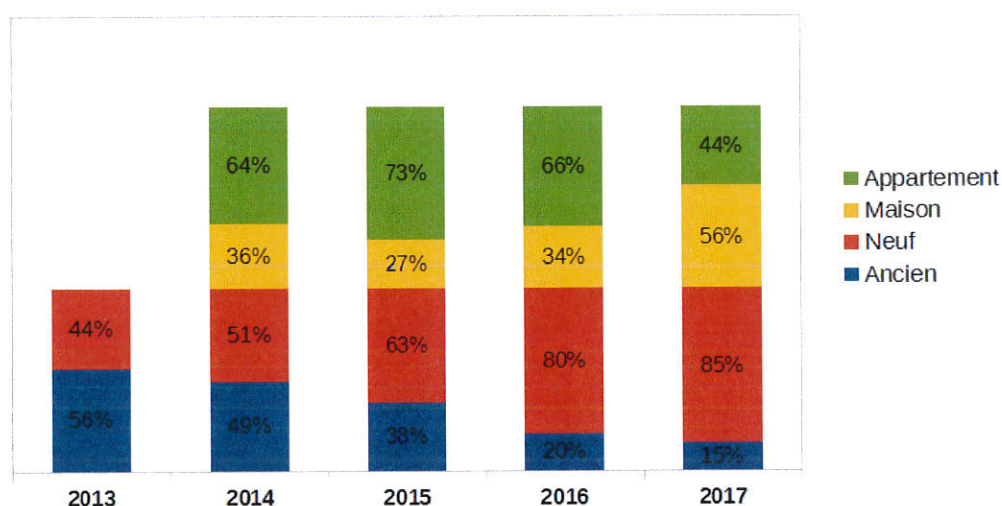


273 accédants ont pu bénéficier d'une aide à l'accèsion sociale en 2017.

Dans 71 % des cas, le dispositif sollicité est une aide directe.

Les acquisitions concernent majoritairement un logement dans le neuf (85%) et des appartements (56%). L'aide touche majoritairement des jeunes actifs : 60% ont entre 25 et 34 ans et des catégories d'employés (60%).

Les logements acquis



- Aide à la production de logements en accession sociale maîtrisée**

Afin de générer une offre de logements à l'accession adaptée aux ménages ciblés, la Communauté attribue, en soutien des dispositifs nationaux, une aide forfaitaire par logement dont le montant dépend du type de produit réalisé : PSLA (Prêt Social Location Accession) ou Accession Sociale (de 8 000€ à 10 000€ par logement).

En 2017, 15 logements, réalisés et financés en PSLA, ont bénéficié d'une aide du Pays d'Aix pour un montant d'aide de 150 000€

ENGAGEMENT FINANCIER

En 2017, l'engagement financier du Pays d'Aix en faveur des actions Habitat s'est élevé à plus de 7,6 millions d'euros (correspondant aux délibérations prises durant l'année 2017).

Montants votés En 2017			
1. PRODUCTION & REHABILITATION LOGEMENTS SOCIAUX	Montant	%	% / Total Général
Production (forfait)	5 580 874 €	96%	73%
Surcoût foncier	209 052 €	4%	3%
Réhabilitation		0%	0%
TOTAL	5 789 926 €	100%	76%
2. RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE			
Aide aux travaux	449 532 €	57%	6%
Aide aux travaux – Assainissement non collectif	2 000 €	0%	0%
Opérations Façades	22 882 €	3%	0%
Opérations Façades Pertuis	39 662 €	5%	1%
Ingénierie	280 085 €	35%	4%
TOTAL	794 161 €	100%	10%
3. ACCESSION SOCIALE			
Aide à la personne	842 000 €	100%	11%
TOTAL	842 000 €	100%	11%
4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			
Subventions	228 355 €	100%	3%
TOTAL	228 355 €	100%	3%
TOTAL GENERAL	7 654 442 €	100%	100%

DIRECTION HABITAT BILAN DES ACTIONS HABITAT 2017

Montants votés En 2017			
1. PRODUCTION & REHABILITATION LOGEMENTS SOCIAUX	Montant	%	% / Total Général
Production (forfait)	5 580 874 €	96%	73%
Surcoût foncier	209 052 €	4%	3%
Réhabilitation		0%	0%
TOTAL	5 789 926 €	100%	76%
2. RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE			
Aide aux travaux	449 532 €	57%	6%
Aide aux travaux – Assainissement non collectif	2 000 €	0%	0%
Opérations Façades	22 882 €	3%	0%
Opérations Façades Pertuis	39 662 €	5%	1%
Ingénierie	280 085 €	35%	4%
TOTAL	794 161 €	100%	10%
3. ACCESSION SOCIALE			
Aide à la personne	842 000 €	100%	11%
TOTAL	842 000 €	100%	11%
4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			
Subventions	228 355 €	100%	3%
TOTAL	228 355 €	100%	3%
TOTAL GENERAL	7 654 442 €	100%	100%

BUDGET HABITAT	
Budget global :	
▪ Fonctionnement (BP + BS) :	731 063 € (71 % consommés)
▪ Investissement (BP + BS) :	10 867 000 € (82 % consommés)
- dont Habitat Public :	7 590 487 € (84 % consommés)
- dont Habitat Privé :	479 892 € (75 % consommés)
- dont Accession sociale :	900 000 € (88 % consommés)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_144-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

1. PRODUCTION ET REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

1.1 Opérations de Constructions neuves – Aide à la construction de logements sociaux

• Attribution d'une subvention forfaitaire par surface de 70 à 180€/m² modulable selon le type de logement (PLUS – PLAI – PLUS) et les performances énergétiques (majoration de 5 à 10%).

• Attribution d'une subvention pour surcharge foncière à hauteur de 50% maximum du dépassement (PLUS & PLAI uniquement)

Cas particulier : logements étudiants : attribution d'une subvention d'un montant forfaitaire de 4 500 €/lgt

Bénéficiaires : Organismes HLM, SEM Habitat, Associations Maître d'ouvrage Insertion

Délibérations cadre : 2009_A058 - 2013_A031 - 2007_A247 - 2014_A217

Bilan Année

Enveloppe budgétaire CPA engagée : 5 789 926 €

Nombre de logements aidés : 569

Logements aidés : logements subventionnés par la CPA

Commune	Nom de l'opération	MO	Nombre de logements	VEFA	Type de financement				Type de logement			Public	Coût total de l'opération (HT)	Subvention CPA			Montant Subv./log
					PLAI	PLUS	PLS	PSLA	C	I	Forfait			Surcoût foncier	Total	%	
AIX EN PROVENCE	VAL FLEURI	SACOGIVA	51	NON	29	0	22		51		F	9 968 167 €	485 055 €		485 055 €	9 511 €	
AIX EN PROVENCE	PRE CABRE	SACOGIVA	20	OUI	6	10	4		20		F	3 148 513 €	178 272 €		178 272 €	8 914 €	
AIX EN PROVENCE	VILLA BLANCHE	SACOGIVA	2	OUI	0	2	0		2		F	267 861 €	16 842 €		16 842 €	8 421 €	
AIX EN PROVENCE	PEY BLANC	PHOCEENNE D'HABITATIONS	28	OUI	6	14	8		28		F	4 376 435 €	234 469 €		234 469 €	8 374 €	
AIX EN PROVENCE	FERDINAND DE LESSEPS	NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	53	OUI	16	21	16		53		F	9 423 355 €	464 291 €		464 291 €	8 760 €	
FUVEAU	LA BARQUE	PHOCEENNE D'HABITATIONS	32	OUI	8	16	8			32	F	6 764 048 €	346 591 €		346 591 €	10 831 €	
FUVEAU	CAP SOLIDARITE	PROMOLOGIS	14	NON	4	10	0		14		F	1 766 831 €	135 634 €	52 598 €	188 232 €	13 445 €	
GARDANNE	ROUTE DE MIMET	NEOLIA	12	OUI	6	6	0		12		F	1 725 978 €	135 154 €		135 154 €	11 263 €	
GARDANNE	SAINT VICTOIRE	NEOLIA	18	NON	9	9	0		18		F	2 455 175 €	203 441 €		203 441 €	11 302 €	
GREASQUE	AV/DE LA LIBERATION	LOGIS MÉDITERRANÉE	20	NON	6	14	0		20		F	2 737 153 €	168 066 €		168 066 €	8 403 €	
LAMBESC	OCEANIS	NEOLIA	29	OUI	10	19	0		29		F	3 819 834 €	274 828 €		274 828 €	9 477 €	
LES PENNES MIRABEAU	BELLAGIO	PHOCEENNE D'HABITATIONS	38	NON	9	17	12		38		F	5 927 763 €	309 981 €		309 981 €	8 157 €	
LES PENNES MIRABEAU	MARCEL CERDAN	LOGIREM	22	NON	7	11	4		22		F	3 559 803 €	212 151 €	81 544 €	293 695 €	13 350 €	
LES PENNES MIRABEAU	BELLEPEIRE ZIDARIC	LOGIREM	4	NON	0	0	4		4		F	590 915 €	19 339 €		19 339 €	4 835 €	
MEYREUIL	LES JARDINS DE SUZANNE	FAMILLE ET PROVENCE	8	OUI	3	5			8		F	960 813 €	66 220 €		66 220 €	8 278 €	
MEYREUIL	SECTEUR DES BALLONS	NEOLIA	43	NON	14	29			43		F	5 970 885 €	466 777 €		466 777 €	10 855 €	
PERTUIS	LES FESTONS	GRAND DELTA HABITAT	10	NON	3	7			10		F	1 435 566 €	107 230 €		107 230 €	10 723 €	
PERTUIS	MOULIN SOUFFLET	LE FOYER DE PROVENCE	15	NON				15	15		F	2 286 603 €	150 000 €		150 000 €	10 000 €	
ROGNES	ROGNES VERSAILLES	STÉ FRANCAISE DES HABITATIONS ÉCONOMIQUES	12	NON	4	6	2		12		F	2 161 109 €	134 976 €		134 976 €	11 248 €	
ROGNES	QUARTIER LA BASTIDETTE	LOGIS MÉDITERRANÉE	68	NON	20	48			68		F	11 019 809 €	780 060 €		780 060 €	11 471 €	
ROGNES	COEUR DE VILLE	PROMOLOGIS	20	NON	6	14			20		F	2 674 715 €	206 259 €	74 910 €	281 169 €	14 058 €	
SAINT-ETIENNE-COLLONGUE																	
SALLÈS	LE CLAUDES LES LOGISSONS	FAMILLE ET PROVENCE	2	NON	1	1				2	F	331 482 €	22 278 €		22 278 €	11 139 €	
SALLÈS	JEAN MONNET	NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	48	OUI	14	26	8		48		F	6 948 030 €	462 959 €		462 959 €	9 645 €	
13 COMMUNES	23 OPERATIONS	11 MO	569	232 Logements en VEFA	181	285	88	15	535	34		90 320 843 €	5 580 874 €	209 052 €	5 789 926 €	10 176 €	

Publicité

F

E

H

PA

PH

PH

PH

PH

PH

PH

PH

PH

PH

PH

PH

VEFA

Oui / Non

Oui / Non

Oui / Non

Oui / Non

Oui / Non

Oui / Non

Oui / Non

Oui / Non

Oui / Non

Oui / Non

Oui / Non

Oui / Non

Oui / Non

Oui / Non

Oui / Non

Familiaux

Logement étudiant

Hébergement / Insertion

Résid pers. Agées

Personnes handicapées

Personnes handicapées

Personnes handicapées

Personnes handicapées

Personnes handicapées

Personnes handicapées

Personnes handicapées

Personnes handicapées

Personnes handicapées

Personnes handicapées

Personnes handicapées

Personnes handicapées

Accusé de réception en préfecture
018-2200054867-20180515-2018-CT2_144-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

Direction Habitat

1. PRODUCTION ET REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

1.2 Participation au surcoût foncier

Prise en charge de l'aide au surcoût foncier en substitution de l'Etat dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre. Financements en PLAI et PLUS uniquement

Bénéficiaires : Organismes HLM, SEM Habitat, Associations Maîtrise d'ouvrage Insertion

Délibération cadre : 2007_A247, confirmée par 2013_A031, 2014_A217

Bilan Année 2017

Nombre de projets ayant obtenu une aide : 3

Nombre de logements concernés : 56

Coût total des opérations : 8 001 349 €

Montant total de la participation CPA au titre du surcoût foncier : 209 052 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2014-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

Direction
Habitat

BILAN HABITAT 2017

1. PRODUCTION ET REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

1.3 Octroi d'une garantie d'emprunt

Soutien des opérations de logements sociaux par une garantie d'emprunt accordée jusqu'à 55% maximum (selon conditions) de l'emprunt mobilisé

+ co-garant : complément assuré par la commune, CG et autres

Bénéficiaires : Organismes HLM ou SEM Habitat

Délégation cadre : 2005_A008 ; 2009_A054

Bilan Année 2017

Nombre de projets ayant obtenu une garantie d'emprunt : 20

Nombre de logements concernés : 1 334

Nombre de logements contingentés CPA : 111

Montant des emprunts garantis sur l'année : 25 051 045 €

Commune	Nom du projet	Nombre de logements concernés	Nombre de logements réservés	Montant de l'emprunt garanti
AIX EN PROVENCE	AVENUE DES BELGES	5	0	679 820,35 €
AIX EN PROVENCE	ENCAGNANE II (réhabilitation)	245	13	1 851 455,65 €
AIX EN PROVENCE	PEY BLANC USUFRUIT PLAI PLUS	15	2	483 403,80 €
AIX EN PROVENCE	PEY BLANC USUFRUIT PLS	8	1	304 910,65 €
AIX EN PROVENCE	PEY BLANC VEFA PLAI PLUS	20	2	1 209 663,40 €
AIX EN PROVENCE	PEY BLANC VEFA PLS	8	1	527 786,05 €
BOUC BEL AIR	EX DOMAINE DES 5 TERRES – JARDIN DES ESSENCES	30	3	1 538 827,40 €
BOUC BEL AIR	EX DOMAINE DES 5 TERRES – JARDIN DES ESSENCES	24	4	1 128 396,50 €
BOUC BEL AIR	EX DOMAINE DES 5 TERRES – JARDIN DES ESSENCES	6	1	410 430,90 €
BOUC BEL AIR	RESIDENCE VERSAILLES	17	2	1 069 509,65 €
FUVEAU	LA BARQUE	32	4	2 410 932,70 €
FUVEAU	LE CLOS MELISSANNE	6	1	411 206,00 €
GARDANNE	FONT DE GARACH SAGEPRIM	23	3	933 589,25 €
GARDANNE	FONT DE GARACH – COGEDIM	26	3	934 688,15 €
GARDANNE	RUE DES FRANCOIS	19	2	565 277,35 €
MEYRARGUES	ANCIENNE CAISSE D'EPARGNE	5	1	115 073,60 €
MEYRARGUES	MAISON GARCIN	8	1	390 282,20 €
MEYRARGUES	LA POURANE (réhabilitation)	168	9	1 386 000,00 €
MIMET	RUE DES MARGUERITES	2	0	135 566,50 €
PERTUIS	DOMAINE DE GARANCE PLAI PLUS	20	2	2 318 273,00 €
PERTUIS	RESIDENCE LES BERGES BASSES (réhabilitation)	125	7	1 650 000,00 €
SAINT CANNAT	LES JARDINS DE SAINT CANNAT – CH DES FUMADES	6	1	158 499,00 €
VENELLES	LE CLAUUS DES LOGISONS	2	0	137 324,55 €
VENELLES	CHANTEGRILLONS	4	0	242 283,80 €
VITROLLES	VILLA MERCADIER – Foyer Jeunes Travailleurs	55	6	1 079 123,10 €
VITROLLES	VILLA MERCADIER	20	2	1 339 721,35 €
VITROLLES	LA PETITE GUARIGUE	373	37	594 000,00 €
VITROLLES	RESIDENCE L AGORA DES SALVENS (réhabilitation)	62	3	1 045 000,00 €
10 communes	28 dossiers	1 334	111	25 051 045 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_144-
DF
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

BILAN HABITAT 2017

Contingent Pays d'Aix : attributions de logements en 2017

En 2017, 17 logements du contingent du Pays d'Aix ont fait l'objet de nouvelles attributions de locataires

Commune	Nom du projet	TYPLOGIE	FINANCEMENT
AIX EN PROVENCE	RESIDENCE LE CASSINI	T4	PLS
	RESIDENCE LES MARSOUINS 6	T4	PLUS
	RESIDENCE LE DINDOULETTO	T4	PLUS
	RESIDENCE LA THUMINE	T3	PLS
BOUC BEL AIR	36 RUE GUSTAVE DESPLACES	T3	PLUS
	RESIDENCE DOMAINE DE VALLAT	T3	PLUS
	RESIDENCE TERRASSE DU VALLAT	T3	PLAI
GARDANNE	RESIDENCE LE PESQUIER	T4	PLUS
MEYRARGUES	RESIDENCE LA POURRANE	T3	PLUS
PEYROLLES	RESIDENCE LOUBATAS	T3	PLS
SAINT CANNAT	LA MAISONNETTE	T2	PLUS
	LE CARRE DES ROSES	T4	PLUS
SIMIANE	RESIDENCE LES SARMENTS 2	T2	PLUS
	RESIDENCE LA FRESCOULE	T2	PLA
VITROLLES	RESIDENCE LA FRESCOULE	T4	PLA
	RESIDENCE RIMBAUD	T4	PLUS
	DOMAINE DES PINS	T3	PLUS
8 communes	17 logements		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_144-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

2. RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE

2.1 Aide aux travaux de réhabilitation

PROGRAMME D'INTERET GENERAL « MIEUX HABITER – MIEUX LOUER » 2016-2019

Bénéficiaires : Propriétaires bailleurs ou occupants

Délibérations cadre : 2014_A273, 2015_B708

Bilan Année 2017

Enveloppe budgétaire Territoire Pays d'Aix : 397 649 €

Bilan Année 2017

Nombre de logements en sortie d'insalubrité/Dégradation lourde : 9

Nombre de logements adaptés en "autonomie" : 38

Nombre de logements « autonomie » et « gain énergétique » : 3

Nombre de logements avec gain énergétique : 92

Nombre de logements à loyers maîtrisés : 21

dont logements à loyer conventionné social : 13

Commune	Nombre de logements	Propriétaire Occupant	Propriétaire Bailleur	Montant des travaux	Subvention Territoire Pays d'Aix	Caractéristiques du logement						
						LI	LCS	LCTS	Vacance	Dégradation moyenne (sécurité, salubrité...)	Insalubrité / Dégradation n Lourde	Autonomie + Energie
AIX EN PROVENCE	23	22	1	420 329 €	38 293 €	1					2	7
BOUC BEL AIR	4	4		228 673 €	16 029 €						2	1
CABRIES	2	2		24 071 €	2 755 €							1
CHATEAUNEUF-LE-ROUGE	1	1		16 000 €	1 975 €							1
COUDOUX	1	1		11 688 €	1 551 €							1
EGUILLES	3	3		25 252 €	3 426 €							2
FUVEAU	4	4		85 294 €	9 950 €						1	3
GARDANNE	10	10		168 329 €	16 868 €						1	2
JOUQUES	3	3		48 401 €	4 955 €							2
LA ROQUE	4	4		77 742 €	7 682 €							2
LAMBESC	9	7	2	149 557 €	21 757 €	2				4	1	4
LE PUY STE REPARADE	2	1	1	23 684 €	9 847 €	1						2
LES PENNES MIRABEAU	15	15		159 382 €	19 387 €							11
MEYRARGUES	3	3		55 818 €	6 329 €							2
MIMET	1	1		34 594 €	3 000 €							1
ARLUS	28	17	11	1 021 438 €	138 496 €	1	10		7		9	3
NIEN	1	1		9 180 €	1 308 €							1
ROUILLES EN PROVENCE	4	4		47 212 €	5 383 €							1
GENES	3	3		46 120 €	5 792 €							3
USSET	2	1	1	32 176 €	9 796 €	1						2
ANT-CANNAT	4	3	1	56 257 €	10 380 €		1					2
ESTEVE	1	1		16 829 €	2 011 €							1
MAINE-COLLONGUE	4	3	1	104 225 €	14 621 €			1				4
RETS	8	6	2	263 820 €	19 877 €	2					2	2
ELLES	2	2		44 291 €	3 557 €							1
ANTABREN	2	2		11 668 €	1 106 €							2
ITRILLES	10	9	1	185 716 €	21 518 €			1		1	1	4
TOTAL	154	133	21	3 367 746 €	397 649 €	8	13	0	7	5	18	34
												8
												89

2. RENOVIATION DE L'HABITAT PRIVE

2.2 Aide aux travaux de réhabilitation

Bilan Année 2017

Enveloppe budgétaire Territoire Pays d'Aix : 51 883 €

Nombre de logements en sortie d'insalubrité/Dégradation lourde : 9

Nombre de logements adaptés en "autonomie" : 4

Nombre de logements avec gain énergétique : 14

Nombre de logements à loyer conventionné social : 7

OPAH DE PERTUIS et SECTEUR NON PROGRAMME

Bénéficiaires : Propriétaires bailleurs ou occupants

Délibérations cadre : 2007_A126, 2010_B454, 2014_A273, 2014_B471

Commune	Nombre de logements	Propriétaire Occupant	Propriétaire Bailleur	Montant des travaux	Subvention Territoire Pays d'Aix	Caractéristiques du logement					Energie
						LI	LCS	LCTS	Vacance	Insalubrité / Dégradation Lourde	Autonomie
AIX EN PROVENCE	3	3	0	215 516 €	7 571 €					1	1
BEAURECUEIL	1	1	0	15 937 €	500 €						1
EGUILLES	1	1	0	62 327 €	500 €						1
FUVEAU	1	1	0	31 659 €	500 €						1
GARDANNE	3	3	0	45 534 €	3 143 €						3
LE PUY STE REPARADE	1	0	1	74 486 €	6 800 €		1			1	
LA ROQUE D'ANTHERON	1	1	0	7 382 €	671 €						1
MEYREUIL	1	1	0	4 690 €	376 €						1
PERTUIS	10	4	6	326 597 €	29 322 €		6			7	2
ROGNES	1	1	0	10 656 €	500 €						1
VOUSSET	1	1	0	11 298 €	500 €						1
VITROLLES	3	3	0	67 945 €	1 500 €						3
TOTAL	27	20	7	874 027 €	51 883 €	0	7	0	0	9	14

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_144-
DF
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

BILAN HABITAT 2018

2. RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE

2.3 Assainissement non collectif : Aide aux travaux

Sur la base d'un plafond de travaux maximum de 12 000 € HT, aide de sous condition de ressources à des propriétaires occupants modestes ou très modestes qui réalisent des travaux sous injonction de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif et donnant lieu à un financement de l'Agence de l'Eau

Bénéficiaires : Propriétaires occupants

Délégation cadre : 2014_A114 & 2015_A328

Bilan Année 2017 :

Enveloppe budgétaire CPA engagée : 2 000 €

Nombre de dossiers : 11

Commune	Nombre de propriétaires modestes	Nombre de propriétaires très modestes	Montant des travaux	Subvention PA attribuée
AIX EN PROVENCE		1	4 139 €	300 €
AIX EN PROVENCE		1	3 834 €	2 000 €
EGUILLES		1	7 210 €	2 000 €
LE THOLONET		1	9 528 €	2 000 €
MIMET		1	6 588 €	2 000 €
PEYROLLES		1	7 250 €	2 000 €
PUYRICARD	1		10 210 €	1 000 €
ROUSSET		1	10 618 €	2 000 €
SAINT CANNAT		1	7 130 €	2 000 €
SAINT CANNAT		1	6 820 €	2 000 €
SAINT ESTEVE JANSON		1	8 000 €	2 000 €
11 dossiers	1	10	81 327 €	19 300 €

TOTAL

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT20144-DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

Direction Habitat

BILAN HABITAT 2017

2. RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE

2.4 Opérations façades: Aide aux travaux

Fonds d'intervention de la CPA venant en appui des communes, à hauteur de 25% du montant total de la participation communale, répercutée sur le maître d'ouvrage de l'opération

Bénéficiaires : Communes

Délégation cadre : 2002_A020 et 2010_A091

Bilan Année 2017 :

Enveloppe budgétaire CPA engagée : 22 882 €

Nombre de façades réhabilitées : 34

Commune	Nombre de façades	Montant des travaux	Subvention globale attribuée	Participation communale		Subvention CPA	
				Montant		Montant	
TRETS	7	46 493 €	23 247 €	17 435 €		5 812 €	
PUYLOUBIER	13	82 696 €	41 349 €	31 012 €		10 337 €	
MEYRARGUES	3	28 325 €	11 329,88 €	8 497,41 €		2 832 €	
PEYNIER	10	99 761 €	9 945,00 €	7 458,75 €		2 486 €	
VITROLLES	1	11 315 €	5 657,58 €	4 243,20 €		1 414 €	
TOTAL			34	268 590 €	91 528 €	68 646 €	22 882 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_144-DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

Bilan Habitat 2017

2. RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE

2.5 Opérations façades Pertuis

Subvention de 1 525€ à 3 049€ attribuée en fonction du périmètre (général/sensible), de la nature des travaux (enduit/peinture).
Possibilité de majoration pour surcoût architectural : de 1 500€ à 2 000€

Bénéficiaires : propriétaires occupants ou bailleurs

Délégation cadre : 2015_B518

Bilan Année 2017 :

Enveloppe budgétaire CPA engagée : 39 662 €
Budget Politique de la Ville

Nombre de façades réhabilitées : 19

Dossier	Nombre de façades	Montant des travaux	Montant
NOMBRE DE DOSSIERS	19	156 148 €	39 662 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT_144-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

Direction Habitat

Mars 2018

3. ACCESSION SOCIALE

Aide de 4 000€ puis 2 500€ depuis le 11 mai 2017, pour faciliter l'accès à la propriété (dans le neuf ou l'ancien) attribuée soit directement au ménage, soit à l'organisme bancaire pour une valorisation sous forme de prêt bonifié à taux zéro (25 000€ sur 12 ans)

Bilan année 2017

Enveloppe budgétaire CPA votée : 842 000 €

Nombre de ménages bénéficiaires : 273

Nombre de partenaires financiers : Crédit Foncier

Commune	Nombre de dossiers	Type de l'Aide			Type de Logement			
		Aide à la personne	Prêt Bonifié	Ancien	Neuf	Appartement	Maison	
AIX EN PROVENCE	99	79	20	16	83	91	8	
BEAURECUEIL	0	0	0	0	0	0	0	
BOUC BEL AIR	7	4	3	1	6	3	4	
CABRIES	3	3	0	1	2	2	1	
CHATEAUNEUF LE ROUGE	3	3	0	0	3	2	1	
COUDOUX	0	0	0	0	0	0	0	
EGUILLES	0	0	0	0	0	0	0	
FUVEAU	21	13	8	1	20	2	19	
GARDANNE	13	6	7	2	11	6	7	
GRASQUE	5	3	2	1	4	0	5	
JOUQUES	1	1	0	0	1	0	1	
LA ROQUE D'ANTHERON	6	6	0	2	4	1	5	
LAMBESC	3	1	2	0	3	1	2	
LE PUY SAINTRE REPARADE	1	1	0	1	0	1	0	
LES PENNES MIRABEAU	19	12	7	1	18	9	10	
MEYRARGUES	8	5	3	2	6	3	5	
MEYREUIL	9	8	1	0	9	0	9	
MIMET	1	1	0	0	1	0	1	
PERTUIS	16	8	8	5	11	8	8	
PEYNIER	4	1	3	0	4	0	4	
PEYROLLES	2	2	0	1	1	0	2	
PUYLOUBIER	0	0	0	0	0	0	0	
ROGNES	2	2	0	0	2	1	1	
ROUSSET	15	15	0	0	15	3	12	
SAINT ANTOIN	1	1	0	0	1	0	1	
SAINT ANTOIN SUR BAYON	0	0	0	0	0	0	0	
SAINT ESTEVE JANSON	0	0	0	0	0	0	0	
SAINT MARC JAUMEGARDE	0	0	0	0	0	0	0	
SAINT PAUL LEZ DURANCE	0	0	0	0	0	0	0	
SAINT PIERRE COLLONGUE	3	1	2	0	3	0	3	
SAINT PIERRE COLLONGUE	0	0	0	0	0	0	0	
SAINT PIERRE COLLONGUE	4	3	1	2	2	2	2	
SAINT PIERRE COLLONGUE	2	2	0	1	1	2	0	
SAINT PIERRE COLLONGUE	4	2	2	2	2	4	0	
SAINT PIERRE COLLONGUE	3	2	1	0	3	0	3	
SAINT PIERRE COLLONGUE	18	8	10	1	17	13	5	
TOTAL	273	193	80	40	233	154	119	

Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

2. RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE

2.5 Ingénierie et subventions

Ingénierie

Opérateur	Intitulé de l'opération	Montant
CITEMETRIE	Honoraires et conseils PIG « MIEUX HABITER, MIEUX LOUER » AVEC SECTEURS RENFORCES	244 311 €
COMPAGNONS BATISSEURS	Honoraires et conseils PIG « MIEUX HABITER, MIEUX LOUER » AVEC SECTEURS RENFORCES	35 774 €
	TOTAL	280 085 €

Subventions

Opérateur	Intitulé de l'opération	Montant
ALPA	Dispositif PAS – Convention 2013 / 2017	194 015 €
Handitoit	Convention 2013/ 2016	8 000 €
La Poste	Action Habitat – Détecter et Déployer	26 340 €
	TOTAL	228 355 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_140
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Bilan 2017 des actions réalisées au titre de l'Habitat

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2018**